



Présidence de la république

République de Guinée

CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

Travail – Justice - Solidarité

175
DECRET D/ N°/ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2009

POTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERALE DU
CENTRE NATIONAL DE SURVEILLANCE DE LA PECHE.

Le Président de la République
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

Vu le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le développement, suspension de la constitution et dissolution du gouvernement.

Vu le décret N°001/CNDD/2009, du 14 Janvier 2009 Portant nomination des membres du gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} / Monsieur **Moussa Kabasan KEITA**, précédemment Inspecteur Général à l'environnement est nommé Directeur Général du Centre National de Surveillance de la pêche.

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes disposition antérieures contraire, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le 20 AOÛT 2009



Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la république, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la Démocratie
Et le Développement, Commandant en Chef des
Forces Armées.